

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

**Séance du 28 mars 2024**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 15 mars 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération  
D202024

Nombre de membres en  
Exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 26  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine –  
M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,  
Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine –  
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT  
Franck – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno  
– Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE  
Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David –  
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. RETY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale, M. CHEVRET Pascal a donné pouvoir à Mme RAVAT Ginette, M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M. Bertrand VERNOUX, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe.

Date de la convocation :  
15/03/2024

Absent : M. NILLON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

**Cylindre – Local d'aéromodélisme**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture d'un cylindre pour fermer le local d'aéromodélisme pour un montant de 447.00 € HT soit 536.40 € TTC auprès de la société FOUSSIER.

**Grille de protection – Salle de Sports**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture et la pose d'une grille de protection à installer à l'extérieure de la salle de Sports pour un montant de 350 € auprès de la Métallerie ROZIER.

**Casque sans fil – Standard Mairie**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture d'un casque sans fil pour le secrétariat de mairie pour un montant de 365.00 € HT soit 438.00 € TTC auprès de la société Mâcon Communication.

**Mobilier – Bibliothèque**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture d'une table et d'un bac à albums pour la bibliothèque pour un montant de 262.00 € HT soit 319.98 € TTC auprès de la société WESCO.

Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20240328-D20224-DE  
Date de réception préfecture : 03/04/2024

**Chauffage – Pôle culturel**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture et la pose d'un système de gestion à distance du chauffage au Pôle Culturel pour un montant de 2 229.54 € HT soit 2 675.45 € TTC auprès de la société ARELEC.

**Travaux de couverture – Bâtiments communaux**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour des travaux de couverture et de zinguerie sur plusieurs bâtiments publics pour un montant de 5 674.05 € HT soit 6 808.86 € TTC auprès de l'entreprise BOISSE.

**Remorque porte barrière et barrières – Service technique**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture d'une remorque porte barrière avec 36 barrières destinés au service technique pour un montant de 4 652.00 € HT soit 5 582.40 € TTC auprès de la société MEFRAN/ALTRAD.

**Mise à jour standard téléphonique – secrétariat de mairie**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la mise à jour du standard téléphonique de la mairie pour le passage à la fibre pour un montant de 2 726.00 € HT soit 3 271.20 € TTC auprès de la société Mâcon Communication.

**Régularisation foncière – Chemin du Bon Arrivoir**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour le bornage d'un tènement et la division d'une parcelle situés Chemin du Bon Arrivoir pour un montant de 1 600.00 € HT soit 1 920.00 € TTC auprès du cabinet de géomètre experts Polaris.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges, le 02 avril 2024



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX